

IVR WORLD CONGRESS2019 "Dignity, democracy, diversity"

7-12 July, Lucerne, Switzerland

Les stratégies pour légaliser la "gestation pour autrui".

Une remise en question à partir de la dignité et l'autonomie reproductive des femmes

Juana María González Moreno

Universidad de Málaga. Campus de Excelencia
Internacional Andalucía Tech

(E-mail: jmgmfiloder1@uma.es)

XXIX World Congress of the
International Association
for Philosophy of Law
& Social Philosophy

Special Workshop 94:
Bioethics and Biolaw and
the Question of Human
Dignity

Convenors:

Patrizia Borsellino

Silvia Salardi

Les voix critiques autour de la gpa

«La GPA est entourée de mensonges» : le témoignage de Kelly, mère porteuse américaine

Par Eleónore de Noüel et Paul Sugy, publié dans Le Figaro le 23/11/2018

On line: 24/7/2019

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/11/23/31003-20181123ARTFIG00321-la-gpa-est-entouree-de-mensonges-le-temoignage-de-kelly-mere-porteuse-americaine.php>

« Gestation pour autrui: la filière américaine »

Par Estelle Saget, et Youness Bousenna, publié dans l'Express le 03/10/2014

On line: 24/7/2019

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/famille/gestation-pour-autrui-la-filiere-americaine_1603640.html



Laila Agorram, la réalisatrice.

Image: *Public Sénat*, on line: 24/7/2019

<https://www.publicsenat.fr/article/societe/grece-le-commerce-lucratif-de-la-gpa-75298>

Gestation pour autrui: «En Inde, les mères porteuses sont réduites à l'état d'esclaves»

Par Paul Sugy, publié dans Le Figaro le 22/06/2018



Photo: *Le Figaro*, on line: 24/7/2019

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/06/22/31003-20180622ARTFIG00335-gestation-pour-autrui-en-inde-les-meres-porteuses-sont-reduites-a-l-etat-d-esclaves.php>

Questions:

I. Le cadre juridique, la pratique, la jurisprudence

II. Deux stratégies (contradictoires entre elles) dans les projets à fin de légaliser la gpa (en Espagne)

1. Contractualiser la gpa

2. Intégrer, attacher la gpa aux droits déjà reconnus dans le Droit International, Européen, national (ou aux droits élaborés par la doctrine)

III. Mes points de départ (ou d'arrivée)

I. Le cadre juridique:

Art 10. Loi 2006 sur les techniques de reproduction assistée

La nullité du contrat de gestation pour autrui

La pratique (administrative)

- L'autorisation – malgré la loi 2006 - de la transcription des actes de naissance étranger (Résolution de la **Direction Générale de l'Enregistrement et du Notariat** (DGRN, 2009)
- Le durcissement des conditions pour la transcription des actes de naissance: il faut un jugement d'un tribunal étranger où on établit la filiation des enfants (Instruction de la DGRN, 2010)

La jurisprudence

La **Cour Suprême de l'Espagne**

a) a confirmé la nullité

- de la Résolution du 2009 de la DGRN

- de la transcription des actes de naissance étranger

* Son argument: l'atteinte à *l'ordre public* (Arrêt du 6 février de 2014)

b) tout en acceptant dans plusieurs jugements la reconnaissance du droit du parent (s) d'intention à des allocations de maternité (à fin de prendre soin des enfants issus d'une "maternité de substitution")

II. Deux stratégies

contradictoires qu'on veut articuler à tout prix,
dans les projets visant à légaliser la gpa

- de l'Association pour la gpa, 2013.
- du Groupe Parlementaire Unión, Progreso y Democracia, 2013.
- du Groupe Parlementaire Ciudadanos (Communauté Autonome de Madrid, 2016).
- du Groupe Parlementaire Ciudadanos, de caractère national, 2017.

1. Contractualiser la gpa

L'accord (irréversible)

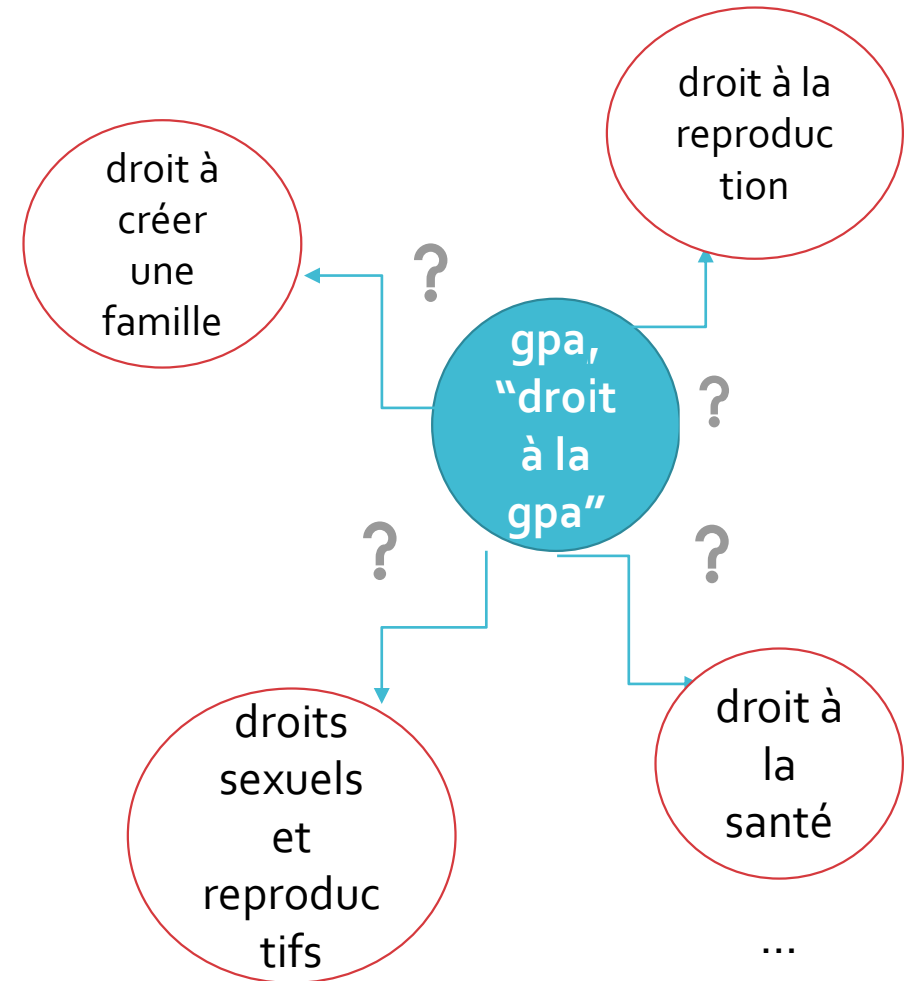
un sujet un (ou deux) sujets
avec de la "capacité reproductive",
avec "un utérus"...

qu'indémnisent économiquement
l'exercice de ladite capacité

Le consentement comme l'alpha et l'oméga

La "loi du contrat"

2. Intégrer, attacher la gpa aux droits déjà reconnus (ou élaborés par la doctrine)



Le monde des droits

II. 1. "La tyrannie du contrat" touche l'autonomie (reproductive) et la dignité des femmes (porteuses)



Image: *Le livre de Poche*
on line: 24/7/2019

<https://www.livredepoch.com/livre/le-marchand-de-venise-9782253082576>



Image: *Folio, Gallimard*, on line: 24/7/2019

<http://www.folio-lesite.fr/Catalogue/Folio/Folio-bilingue/Faust-Faust>

- L'objet du contrat: "les capacités reproductives des femmes", "l'utérus", "la gestation", "le corp et les fonctions reproductives" → • La dissociation entre les dimensions (biologique, corporelle, psychique) des femmes; et rendre disponibles ces dimensions (pas disponibles)
- Gratuit ("compensation économique des frais") → • La gratuité (même si elle était réelle) ne ratifie pas l'atteinte contre la dignité des femmes qui découle de ladite dissociation et de la mise à disposition de ce qui n'est pas disponible
- La nature du contrat: un "don des capacités reproductives", une "cession d'uterus", très ressemblants au don d'organes, au don de gamètes → • L'équivalence entre le contrat de gpa et le don ne tient pas compte de l'spécificité qui a l'exercice de la reproduction par les femmes
- Le fondement: le libre (et irréversible) consentement des deux sujets du contrat → • On réduit "l'autonomie" à "consentement"; et on présume que les femmes ont librement accepté de devenir "mères porteuses". Mais cette présomption constitue une forme de "biopolitique déléguée".

II. 2. Intégrer, attacher la gpa aux droits déjà reconnus (ou élaborés par la doctrine)

Les conséquences, vues à partir de l'autonomie et la dignité des femmes

Des droits *partout*...

...transformer nos désirs en droits

Intégrer la gpa (et du "droit à la gpa") dans des droits déjà reconnus



- On ne voit pas clair que la gpa (ou le "droit à la gpa") soient une concrétisation de la dignité et de la liberté (en tant que fondements des droits), en particulier quand dans le contrat de gpa fait la dissociation (et l'instrumentalisation) des dimensions de la vie des femmes (porteuses)

Intégrer la gpa (et du "droit à la gpa") dans des droits "neutres" (droit à fonder une famille, droit à la reproduction), où dans des droits dont les sujets ne sont pas clairs (droits sexuels et reproductifs) et, par conséquent, dénoncer une discrimination si on ne reconnaît pas aux hommes ces droits



- Cette inclusion ne tient pas compte de l'«spécificité de l'autonomie (reproductive) des femmes porteuses, et, par conséquent, parler de discrimination contre les hommes manque de tout fondement

Intégrer la gpa dans le droit à la santé (droit aussi "neutre")



- la gpa n'est pas une technique d'assistance médicale à la procréation; la perspective de la santé (perspective "neutre" et biopolitique) est axée sur les femmes, surtout sur les femmes porteuses.

III. Mes points de départ (ou d'arrivée)

L'AUTONOMIE

LA DIGNITÉ

"Le moi et ses circonstances"
(Ortega y Gasset)

-rationalité
-indépendance

La personne n'a pas de prix
(Paulo)

L'être humain,
transcendental

- Les philosophies de la vie et de l'existence
- Les théories relationnelles

Le dignitarisme

Référence:

González Moreno, Juana María: "Las estrategias para legalizar la "gestación por sustitución". Un análisis desde la autonomía (reproductiva) de las mujeres", *Cuadernos Electrónicos de Filosofía del Derecho*, nº 40, pp. 108-127.

Merci de votre attention